



Suivie assistante social pour protection a l'enfance!!

Par **fourezsev**, le **30/01/2010** à **19:15**

Bonjour,

je je vien vous ecrire car je suis perdu ! vendredi 29 janvier 10 jai eter convoquer par une assistante social et une puericultrice pour un appelle anonyme a la protection de l'enfance ! donc qu'elqun de mon entourage a raconter des conneries sur moi et mon epoux et sur mes enfants ! il nous reproche de trop crier sur les enfants et ossi le fetes que ma fille de 5 ans a chahuter avec son petit frere et malheureusement il sont tomber en courant mon mari c bien jeter a terre pour les rattraper mai trop tard ma fille a claker la tete par terre et une des dents de devents c casser ! donc aujourd'hui on nous reproche tout sa ! d'accort j'ais 5 enfants on a 26 ans mai nos enfants manque de rien il sont nourries habiller calliner ,on les frape pas ! mai oui on cries car a 5 il nous ecoute pas ! mai je pense pas etre les seule parents a crier!!! la j'ais un controle a la maison merdredi 2 fevrier il veule voirs et parler a mes enfants il veule telephoner au docteur et o ecole ! apres leur passage mercredi esque si el veule continuer a venir je suis obliger de les accepter ? quel sont mes droit contre tout sa ! jai peur quon m'enleve mes enfants surtout que jai rien a me reprochee! sa menerve que des gens puisse raconter des conneries sur des famille ki se debrouille et ki demande rien merci par avence

Par **Marion2**, le **30/01/2010** à **19:25**

Bonjour,

Oui, vous êtes dans l'obligation de recevoir l'Assistante Sociale, ainsi que la PMI.

Je vous signale quand même que l'éducation ne passe, ni par les coups (je n'ai pas dit que vous frappiez vos enfants) ni par les cris.

Dans votre intérêt, vous devrez vous soumettre à toutes visites et enquêtes des services sociaux.

Bon courage.